



LES
TENNISMEN
ENSEIGNANTS
DU BEAUVAISIS



Les **T**ennismen **E**nseignants du **B**eauvaisis
61 Rue Aristide Briand
60000 GOINCOURT
Tél : 06-71-54-52-28
Email : tennisteb@gmail.com
<https://tennisteb.jimdofree.com/>

Bulletin d'adhésion – Saison 2022 /2023

Adhérent Nom : Prénom : Date Naissance :/...../.....

Adhérent Nom : Prénom : Date Naissance :/...../.....

Adhérent Nom : Prénom : Date Naissance :/...../.....

Adhérent Nom : Prénom : Date Naissance :/...../.....

Adhérent Nom : Prénom : Date Naissance :/...../.....

Si aucun adhérent majeur, civilité du responsable légal :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Téléphone(s):

Cocher les cases correspondantes ci-dessous en complétant le nombre pour les cours de tennis

Formule d'adhésion			
	Individuel	Duo	Famille
Personnel de l'éducation nationale	<input type="checkbox"/> 20€	<input type="checkbox"/> 40€	<input type="checkbox"/> 60€
Goincourtois(e)	<input type="checkbox"/> 35€	<input type="checkbox"/> 50€	<input type="checkbox"/> 70€
Extérieur	<input type="checkbox"/> 40€	<input type="checkbox"/> 60€	<input type="checkbox"/> 80€

Formule des cours de tennis	12 premières séances (12 x 1h) à Goincourt		OU	10 premières séances (10 x 1h) au gymnase		10 séances suivantes (10 x 1h) au gymnase	
	Adultes (groupe de 4 adultes)	35€	<input type="checkbox"/> x __		30€	<input type="checkbox"/> x __	40€
Enfants (groupe de 6 enfants)	12€	<input type="checkbox"/> x __		10€	<input type="checkbox"/> x __	30€	<input type="checkbox"/> x __
Cours particulier	<input type="checkbox"/> 20€ la séance d'1h x _____						

Modalité de paiement

Espèce Chèque CB Paypal (tennisteb@gmail.com) Montant total : _____ €

Pièces à joindre à l'inscription

- Justificatif de domicile pour les goincourtois(es)
 Justificatif d'activité pour les personnels de l'éducation nationale Photo de(s) l'adhérent(s)
 Certificat médical (de non contre-indication à la pratique du tennis pour les enfants ou adultes prenant des cours de tennis)

J'autorise l'association à disposer de mon image (ou celle de mon (mes) enfant(s): _____), quelle que soit la nature support de publication ou de diffusion (site internet, page Facebook, affichage divers, journal municipal et autres publications de promotion de l'association) OUI NON

Mention Lu et approuvé, date et signature

Autre signature obligatoire (page 2/2) →



REGLEMENT SAISON 2022/2023



1) COTISATION

- Toute personne désirant d'inscrire à l'association : "Les Tennismen Enseignants du Beauvaisis", doit régler une cotisation annuelle valable du 1er Septembre de l'année N au 31 Août de l'année N+1. Un bulletin d'adhésion est disponible sur le site internet de l'association : <http://tennisteb.jimdo.com/>.

Cette cotisation ne comprend pas le paiement de la licence de la FFT.

2) INVITATION

- L'entrée est interdite à toute personne étrangère à l'association, sauf en cas d'invitation par un adhérent, moyennant une participation financière qui sera directement payé sur le site de réservation : <http://ballejaune.com/teb>
- Toute personne invitée devra obligatoirement être accompagné du membre qui l'aura invité.

3) UTILISATION DU COURS

- Chaque joueur doit réserver le court obligatoirement en utilisant le site de réservation en ligne <http://ballejaune.com/teb>. Les noms et prénoms de tous les joueurs présents sur le terrain doivent être inscrits (Double).

Le code éphémère d'accès au terrain de tennis généré est strictement confidentiel et ne doit en aucun cas être diffusé à un autre adhérent.

- L'association peut être amené à réserver certaines heures pour le déroulement :
 - de compétition
 - de nettoyage des courts.
 - de cours de tennis
 - d'animations
- **Les portes des courts doivent être obligatoirement fermées par les joueurs, après utilisation.**

4) TENUE, DISCIPLINE, PROPRIETE

- Le terrain devra être laissé en parfait état de propreté.
- Les enfants pénétrant sur le terrain en dehors de cours de tennis restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.
- L'accès des courts est interdit aux vélos d'enfants et tricycles.
- Sur les courts, les chaussures de tennis sont obligatoires.
- Les animaux même, tenus en laisse, sont strictement interdits sur les courts.

En cas de faute grave de la part d'un membre, le comité peut précéder à sa radiation temporaire ou définitive (sans remboursement de sa cotisation).

Tout membre du bureau est habilité à contrôler les joueurs et à faire respecter le règlement.

5) ECOLE DE TENNIS

- Pour pouvoir jouer les enfants et les adultes de l'école, sont obligatoirement et intégralement à jour de leur cotisation annuelle après la 2^{ème} séance de cours.
- Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents, sauf pendant le temps des cours, les enfants étant alors sous la responsabilité du moniteur.
- En cas d'intempéries, les cours de tennis sont annulés. Vous en serez informé le plus tôt possible par SMS.
- Aucun remboursement ne sera effectué une fois les cours commencés.

6) INFORMATION ET ADHESION

- L'adhésion des joueurs implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Mention Lu et approuvé, date et signature